

**EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE 2024
LISTE DES CANDIDATURES NON-CONFORMES
PHASE D'ADMISSIBILITE ORGANISEE EN DISTANCIEL
FEVRIER 2024**

Conformément à l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation, l'ESMD a procédé au visionnage intégral de l'ensemble des vidéos déposées par les candidats, afin d'en contrôler la conformité avant le transfert aux membres de jurys. Les éléments non-conformes aux consignes invalident les candidatures suivantes :

Madame	DAOUST Chloé	Classique	BELGIQUE
Madame	DEQUIDT Solene	Jazz	HAUTS-DE-FRANCE
Madame	FEIO DO VALE PEIXOTO Nina	Classique	BELGIQUE
Madame	GUIMARAES Lucie	Contemporaine	ILE-DE-FRANCE
Madame	MALTON Alice	Classique	GRAND-EST
Madame	PIOVESAN Anna	Jazz	ILE-DE-FRANCE
Monsieur	RAKOTONIRIANA Tokiniaina Thierry	Contemporaine	MADAGASCAR

En foi de quoi le présent Procès-Verbal a été établi et signé par le directeur général de l'ESMD.

Le mardi 06 février 2024.

Signature du directeur général de l'ESMD

